

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Concertation continue
relative au projet de
construction du Projet Eole

Du 12 avril 2025 au 30 avril 2026

Catherine Trebaol, garante

Date de remise du rapport, le 5 Juillet 2026



Table des matières

Préambule	3
Fiche d'identité du projet.....	4
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite	7
de la concertation préalable.....	7
Actualités liées au projet et évolutions	9
Ce qui s'est passé au cours de cette première année de concertation.....	10
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation.....	11
Les arguments exprimés par les membres du comité de suivi.....	12
La suite de la concertation continue	14
Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet	15
Liste des annexes.....	16

Rapport de la concertation continue/ projet de construction du quai Eole (Saint-Nazaire)

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet de construction du quai Eole menée du 25 septembre au 23 novembre 2024, le Grand Port de Nantes St Nazaire a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Catherine Trebaol de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n° 1 de la garante, couvrant la période du 1er avril 2025 au 30 avril 2026. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.

Les dates clés de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 6/03/2024 : Publication sur le site de La CNDP de la décision de lancement de la procédure de concertation préalable sous l'égide d'un binôme de garant.e.s : Catherine Trebaol et Serge Quentin.
- 23 septembre au 23 novembre 2025 : Concertation préalable sous l'égide de Catherine Trebaol et Serge Quentin, garante et garant de la concertation.
- 23 décembre 2025 : Publication du bilan des garant(e)s
- 19 février 2025: Publication du rapport des enseignements de la concertation du porteur de projet.
- 5 mars 2025 Avis n° 2025 / 37 / EOLE / 3 relatif au projet EOLE de développement de l'éolien en mer sur le port de Nantes Saint-Nazaire (44)
- 11 avril 2025 Nomination par la CNDP de la garante Catherine Trebaol pour la concertation continue
- 12 avril 2025: début de la concertation post concertation préalable (concertation continue), sous l'égide de Catherine Trebaol
- 5 juillet 2026 : Publication du 1^{er} rapport concertation continue

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, la garante fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.)

et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable sont bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics sont réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises sont transmises de manière intelligible et complète au public, puis font l'objet d'échanges.

La garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat

Fiche d'identité du projet

Maître d'ouvrage :

- Le Maître d'Ouvrage est Nantes Saint-Nazaire Port, établissement public de l'État.

Contexte du projet :

- Le projet Éole à Saint-Nazaire est situé dans l'estuaire de la Loire en aval du Pont de St Nazaire, en face de la commune de St Brévin les Pins. Il consiste en une plateforme d'assemblage pour les éoliennes posées et flottantes. Elle est destinée au déploiement des futurs parcs éoliens en mer de la façade atlantique. Située à Saint-Nazaire, sur le site industrialo-portuaire qui a vu naître les parcs éoliens de Saint-Nazaire et Yeu Noirmoutier, elle sera principalement composée d'un quai, de dispositifs de stockage des composants à terre et sur le plan d'eau, et d'un ponton dédié aux navires de service.
- Toutefois, l'utilisation de la plateforme n'est pas seulement liée au déploiement de l'activité éolienne en Mer. Elle intègre la possibilité de répondre aux besoins des différents acteurs du port maritime de Saint-Nazaire permettant l'acheminement et le stockage de colis lourds et l'accostage de bâtiments de taille XXL.
- La nécessité de construction du quai répond donc à des demandes de stockage et de montage de pièces dont les gabarits nécessitent un positionnement en aval du pont de St Nazaire (tirant d'air important) et dont les dimensions des navires d'installation (pour l'éolien posés) et les flotteurs d'éoliennes flottantes, ne sont pas compatibles avec la largeur de la Forme Joubert.

Localisation du projet :

Source : dossier Maître d'ouvrage



Objectifs du projet selon le Maître d'Ouvrage :

Rappel des objectifs du dossier de concertation septembre 2024 :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs européens de 300 GW de capacité éolienne en mer d'ici 2050 et de 45 GW installés d'ici 2050 en France.
- Accompagner le développement de l'éolien en posé et flottant sur la façade Atlantique
- Ancrer durablement la filière des énergies marines renouvelables à Saint-Nazaire
- Construire un maillon essentiel pour le développement de l'éolien en mer.

Caractéristiques principales :

Lors de la période avant concertation Trois scénarios ont été étudiés pour la réalisation du projet. Parmi les trois, le scénario de référence offrait des avantages logistiques et techniques selon le porteur de projet. Il a été retenu pour la concertation préalable. Bien entendu, l'option 0 (c'est-à-dire le fait de ne pas faire de projet , c'est-à-dire ne pas construire de quai a aussi été présenté comme une alternative.

- Le schéma de référence avait les avantages suivants : Une situation abritée, qui évite la construction d'une digue pouvant avoir un impact sur le mouvement des sédiments.
- La possibilité d'acheminement des composants par navires avec des accès nautiques bien dimensionnés.
- La possibilité d'accueillir 8 flotteurs nus à proximité immédiate de la zone d'assemblage.
- Des profondeurs d'eau suffisantes et des infrastructures capables de supporter les charges et des moyens de levage exceptionnels.
- Des pontons pour accueillir des remorqueurs et des navires de service à proximité immédiate du site.
- La possibilité de stockage sur plusieurs mois des éléments de mâts, des turbines et des pales.
- Des opérations de manutention et de levage aisées en bord à quai. »¹

¹ Extraits du dossier de concertation préalable Eole septembre 2024 - Serge Quentin et Catherine Trebaol

3. Le schéma de référence



La deuxième alternative est ce que l'on pourrait aussi nommer « option 0 ». Elle décrit les effets induits sur l'industrie portuaire (notamment les chantiers de l'atlantique) et les conséquences à terme sur le non déploiement de l'éolien flottant à st Nazaire. Le maître d'ouvrage insiste sur le rôle stratégique du Port de st Nazaire dans le déploiement des objectifs nationaux de transition énergétique (besoin de 45 GW inscrits dans le pacte éolien et sur la position stratégique pour les sites retenus pour l'éolien à savoir Oléron et st Nazaire. voir PP3

Le quai est nécessaire aux vues des limites imposées par les infrastructures existantes (largeur de la forme Joubert) qui n'est plus adapté aux dimensions des éoliennes flottantes dans leur phase de montage.

Extraits du dossier de concertation - septembre 2024

« La filière des énergies marines renouvelables et les emplois associés seraient amenés à se tarir sans les infrastructures d'Éole ;

La stratégie de décarbonation et de transition vers les énergies renouvelables de Nantes Saint-Nazaire Port serait ralentie. L'arrêt d'Éole serait un frein dans la mise en œuvre de son projet stratégique et dans l'évolution de son modèle économique ;

Sans le quai Éole, les plus grandes sous-stations ne pourront pas être amarrées à proximité des chantiers, compromettant ainsi le développement des capacités industrielles du port. Les sous-stations électriques à courant continu haute tension (HVDC) pour l'éolien offshore continuent de croître en taille, en réponse à l'augmentation des capacités des

parcs éoliens en mer. Cependant, la limitation d'accès au bassin de Penhoët par la forme Joubert pourrait devenir un frein majeur pour les Chantiers de l'Atlantique. Ce manque d'infrastructure pourrait nuire à la compétitivité des Chantiers de l'Atlantique dans un marché en pleine expansion. »

Coût :

Le coût annoncé du projet tel qu'il est décrit dans le schéma de référence est de 235 Millions d'euros en 2024 pour un dispositif comprenant un quai de 780 mètres de long, des dispositifs d'ancrage pour 8 flotteurs en simultané et un ponton de service.

Calendrier :

- Début du projet et lancement des études techniques : début 2025.
- Lancement études d'impact : année 2025
- Fin de la concertation préalable : 23 novembre 2024.
- Concertation continue : 2025, 2026 et peut être 2027
- Travail du maître d'ouvrage avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études mandatés pour l'étude d'impact pour affiner la conception du projet : 2025- 2026
- Déposer le dossier d'autorisation : A venir
- Autorisations préfectorales : A préciser
- Début des travaux : 2028.
- Livraison du site : 2031.

Le maître d'ouvrage prévoyait une concertation continue, qui a débuté réellement en mai 2025, et va s'étendre jusqu'en amont du dépôt des Dossiers de Demandes d'Autorisation Environnementale (DDAE) et de l'enquête publique. Le dépôt prévu des DDAE au début de l'année 2026 est décalé, la concertation continue pourrait se terminer en décembre 2026 / début 2027.

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

Rappel des recommandations inscrites par les garant.e.s dans le bilan de la concertation préalable pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Le maître d'ouvrage demandera à l'Etat (via la Préfecture) de maintenir une information actualisée sur ses objectifs en matière d'éolien en mer.

Le maître d'ouvrage apportera des précisions sur :

- Les coûts détaillés du projet de quai et des infrastructures complémentaires envisagées sur le plan d'eau - retour sur investissement - choix de financement du projet-
- Les techniques proposées pour la construction du quai ainsi que des points d'ancrage des flotteurs.
- Les mesures envisagées pour la réduction des nuisances - bruits – trafics routiers et maritimes - pendant la phase travaux et la phase exploitation
- Les mesures envisagées pour les travaux de dragage et la gestion des sédiments ()
- les enjeux de la salinité sur la durabilité des ouvrages
- les usages du plan d'eau pour les usagers de la mer, pêche, plaisance, commerce pendant les phases construction et exploitation
- la manière dont les éoliennes vont être transportées depuis le quai vers la haute mer

Précisions à apporter de la part du responsable du projet

Le maître d'ouvrage s'est attaché à fournir des éléments de réponses aux questions posées tout au long du processus de concertation. Cette volonté s'est manifestée particulièrement lors de la réunion publique d'ouverture de la concertation préalable du 30 septembre 2024 et pendant le déroulement des différentes réunions et ateliers thématiques. Des informations plus techniques ont été apportées par différents intervenants.

Cependant le maître d'ouvrage s'est engagé à répondre à certaines questions lorsque les études complémentaires seront livrées au cours de la concertation continue.

Compléments attendus :

- Le rapport coût/durabilité de l'installation - coût induit par les opérations de dragages
- Des photomontages à partir de points de vue différents et indiqués par les participant.e.s de la concertation des éoliennes assemblées et stockées
- Des réponses également quant à l'emploi futur généré pour la construction des ouvrages et par l'exploitation du quai.
- Un bilan carbone pour la construction du quai selon les techniques envisagées et informations sur l'augmentation du trafic routier et le plan de circulation pendant le chantier avec reports modaux s'il en est prévu.
- L'organisation du travail, l'utilisation des grues, l'amplitude horaire de travail, la durée réelle du chantier,
- Des mesures concrètes pour limiter le bruit, de plages horaires de travail adaptées pour le bien être des habitants.

Engagements du responsable de projet

Pour le maître d'ouvrage, le processus de concertation préalable, s'est déroulé dans de bonnes conditions et il a apprécié la pertinence des remarques et des questions du public

Il a aussi noté des inquiétudes ou des interrogations qui ont porté sur :

- Le dimensionnement du projet et les perceptions visuelles de celui-ci depuis la rive de Loire opposée et l'environnement proche ,
- Les impacts de tout ordre (économique, environnementaux et structurels pendant la phase chantier) ,
- L'équilibre du projet entre le développement de l'éolien flottant qui rend nécessaire le nouveau quai et la complémentarité d'autres activités qui justifient le déploiement de ces nouvelles installations au vu
- Des besoins des chantiers pour les colis dits XXL.

Le Port de Nantes st Nazaire dans sa réponse au bilan de la Garante et du Garant s'est engagé à mettre en œuvre les actions suivantes :

La continuité de la communication avec le public :

- Pérennisation de la boîte mail concertation-eole@nantes.port.fr
- Transmission des courriers à l'adresse postale suivante : Nantes Saint- Nazaire Port, Grand Projet Eole, 18 quai Ernest Renaud - 44186 Nantes Cedex 1.
- Partage des Informations sur la plateforme participative participez.eole.port.fr

La coordination avec les services de l'état et les autres acteurs :

Nantes Saint-Nazaire Port va solliciter le Préfet, notamment via le Comité de pilotage auquel la Préfecture participe, pour toute demande d'information ou actualisation relative aux objectifs nationaux en matière d'éolien en mer. Si ces éléments de planification venaient à évoluer, Nantes Saint-Nazaire Port s'engage à relayer ces informations et à les actualiser afin de maintenir une communication transparente

jusqu'à l'enquête publique.

Le maître d'ouvrage a indiqué, n'étant pas exploitant des futurs parcs éoliens, qu'il communiquerait avec les futurs opérateurs et tiendrait informé le public des modalités retenues par les exploitants .

L'organisation du dispositif de concertation continue avec le public :

Le maître d'ouvrage a présenté un programme en l'organisant autour des phases de développement du projet : 3 séquences : partage du bilan séquence 1, avant -projet séquence 2 et projet séquence 3.

Il est prévu : une communication écrite sur le site de la concertation (2 lettres du projet et des fiches thématiques et une production de nouveaux photomontages permettant de vérifier la Co visibilité avec la rive de Loire opposée (st Brévin et les quartiers riverains près du Port)

Des rencontres avec le public (dites de décryptage sous forme d'ateliers interactifs) et des réunions du comité de suivi (voir détails au chapitre comité de suivi).

Source : maître d'ouvrage site web de la concertation

Le comité de suivi

Installation d'un comité de suivi de la concertation, afin de maintenir la dynamique engagée. Cette instance permettra de continuer à informer la population tout au long du projet, y compris pendant la phase de travaux. Il sera constitué de collèges représentatifs des parties intéressées au projet : les institutions, les acteurs portuaires et économiques, les associations et les citoyens, dont des personnes issues de la population et ayant participé aux débats.

Il est prévu 3 réunions du comité de suivi grosso modo par phase : une pour son installation, la seconde et la troisième aux phases d'avant-projet et de projet.

Les compléments d'études :

Le maître d'ouvrage précisera les éléments de réponse demandés par le public à l'issue de la phase avant - projet pour les éléments suivants :

- Le programme global du projet Éole
- Les caractéristiques des infrastructures prévues,
- Les techniques et méthodes de construction envisagées pour la construction du quai et les postes de stockage des flotteurs
- Les mesures envisagées pour la phase de dragage et gestion des sédiments
- Des informations sur l'emploi futur généré par la construction des ouvrages et l'exploitation du quai à l'issue de la réalisation de l'étude socio-économique du projet.
 - Un résumé des éléments relatifs aux emplois prévus en phase de construction et en phase d'exploitation sera communiqué au comité de suivi et lors des réunions décryptage.
- Nantes Saint-Nazaire Port réalisera un état initial de la qualité de l'air.
- Les impacts seront étudiés en fonction de la technique de construction du quai retenue.
- L'état initial sera partagé en comité de suivi. Ce référentiel servira de base au suivi environnemental ultérieur, incluant les mesures prévues et les prescriptions qui seront imposées aux entreprises.

Le maître d'ouvrage précisera les éléments de réponse demandés par le public à l'issue de la phase projet pour les éléments suivants :

- Le quai principal et les infrastructures complémentaires comme les stockages à flot et les pontons de services, seront consolidés par les études en phase projet.
- Les mesures envisagées seront données pour la réduction des nuisances en phase de travaux, en fonction des techniques, méthodes et phasages de construction à l'issue des études en phase projet.
- Des précisions consolidées seront apportées à l'issue de la phase Projet pour le dragage et gestion des sédiments
- Nantes Saint-Nazaire Port réalisera un bilan carbone pour la construction du quai en fonction de la technique de construction retenue.
- Un état des lieux des activités actuelles sera également réalisé afin d'évaluer l'impact du chantier, notamment en matière de circulation et de trafic routier
- Nantes Saint-Nazaire Port poursuivra ses échanges avec sa maîtrise d'œuvre afin de préciser les modalités de travaux du futur site Éole (communication des priorités et des hypothèses retenues)

Actualités liées au projet et évolutions

Depuis avril 2025 :

- Les études techniques d'avant-projet se poursuivent pour affiner les coûts.
- Le maître d'ouvrage a répondu à un appel à projets auprès de l'ADEME afin de solliciter des subventions pour la phase travaux et est toujours en attente de réponse.

- Les études environnementales se poursuivent ;

Conformément à ses engagements, le Port de Nantes st Nazaire a :

- Installé le 26 juin 2025 un 1^{er} comité de suivi de la concertation. En concertation avec la garante et selon des critères proposés par le maître d'ouvrage, à savoir : comme critère principal pour pouvoir siéger au comité de suivi, le fait d'avoir déposé un cahier d'acteur. Par équité et besoin de représentativité territoriale, ou compte tenu de la proximité de territoire du projet, certaines collectivités ou associations ont été ajoutées. Ont été exclus les partis politiques, les acteurs extraterritoriaux et les développeurs susceptibles d'être candidats à l'exploitation du quai. Cette instance permettra de continuer à informer la population tout au long du projet, chaque membre se faisant le relais dans sa propre organisation et le maître d'ouvrage publie sur le site de la concertation le compte rendu des réunions des comités de suivi.
- Le calendrier de la concertation continue est précisé ainsi que l'échelonnement des temps de rencontre, les documents qui seront mis à disposition du public sur le site Internet de la concertation. A noter que le maître d'ouvrage a scindé son projet en deux séquences avant-projet et projet. La concertation continue d'avril 2025 à mai 2026 a permis d'évoquer la phase avant-projet. Il y a donc un glissement du calendrier, Le passage en phase projet est dépendant de la consolidation des études d'avant -projet et du bouclage financier de EOLE.

Ce qui s'est passé au cours de cette première année de concertation :

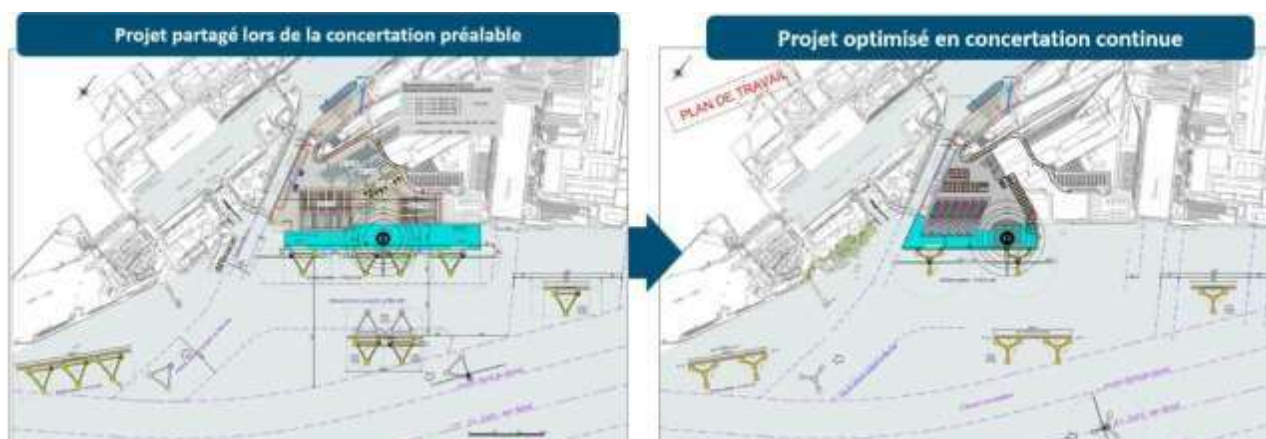
- Publication et mise à disposition sur le site internet du projet EOLE :
 - de la lettre de projet n°1 -
 - la fiche thématique sur le thème de la durabilité des ouvrages en milieu salin
 - , des photomontages coréalisé avec l'association des riverains de Saint-Brévins, avec 3 vues depuis St Brevin, une vue depuis l'avant-port de St Nazaire et 1 vue depuis le quartier de Méan.
 - Publication de la visite de terrain à destination des membres du Comité de suivi en septembre 2025
 - des comptes rendus des réunions de comité de suivi et de la rencontre décryptage
- Organisation d'une rencontre décryptage en novembre 25 (sur les techniques de constructions du quai et du site de stockage des flotteurs en Loire)
- Organisation d'un comité de suivi d'installation : 25 juin 2025.
- Suite à la demande des participants exprimée en comité de suivi n°1 pour que le comité de suivi n°2 puisse se tenir à Saint-Nazaire, de façon à faciliter la participation des acteurs locaux et donner éventuellement une visite de site, celui-ci a eu lieu en octobre 2025 à St Nazaire .

- Une association a demandé à rentrer dans le comité de suivi . il s'agit de Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement (SPCNE), le maître d'ouvrage a agréé à cette demande .
- La liste des membres du comité de suivi a donc été consolidée en décembre 2025 : voir en annexe

Décisions du maître d'ouvrage :

Selon le porteur de projet, plusieurs ajustements ont fait évoluer le projet :

- Une optimisation de l'aménagement du linéaire du quai, en veillant à préserver les
- besoins opérationnels (avec un quai d'une longueur de 530 mètres, pouvant accueillir 2
- éoliennes, une en montage et une en commissioning) ; Ces évolutions permettent d'optimiser le projet tant sur le plan économique qu'environnemental, en limitant les emprises et les travaux nécessaires
- l'approfondissement de la souille à -15.5 m CM (initialement 13.6m CM)
- Une réévaluation de la capacité de stockage sur le plan d'eau (à 5 flotteurs au lieu de 8) ;
- Une adaptation progressive du site avec la possibilité d'aménager un ponton pour les navires de service. »²
- Ces ajustements tiennent compte des premiers parcs éoliens attendus, calibrés autour de 500 à 600 MW, afin d'adapter la capacité du port aux besoins réels du marché à court et moyen terme.
- L'option privilégiée pour le stockage des flotteurs à flot, grâce à des systèmes de bouées d'ancrage simples, va permettre de réduire au maximum les surfaces de stockage à terre et les impacts hydro-sédimentaires.



Avis de la garante sur le déroulement de la concertation

Le dispositif de concertation continue mis en place par le grand Port de Nantes st Nazaire a permis l'accès au bilan de la concertation préalable et aux informations sur ce qui se passe en concertation continue en temps réel (compte rendus des comités de suivi et réunion décryptage et les photomontages l'information est sur le site internet du projet et sa plate-forme interactive)

Au-delà de éléments présents sur le site , la garante relève une forte attente des associations de protection de l'environnement et des riverains concernant la publication de l'étude d'impact du projet sur l'environnement et de la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser) applicable à ce chantier.

² Extraits de du Maître d'ouvrage réunion décryptage 27 novembre 2025.

Le Maître d'ouvrage a mis en place un comité de suivi rassemblant 27 structures membres (certaines ont envoyé plusieurs de leurs représentants aux réunions) et a organisé deux réunions

de ce comité de suivi et une réunion spécifique avec les acteurs riverains de St Brévin les Pins pour présentation des photosmontages.

Ces réunions ont permis de maintenir tout au long de l'année 2025 le dynamisme et la qualité des relations établies avec tous les acteurs lors de la concertation préalable. Ce continuum a été apprécié par tous.

Les institutionnels, les acteurs portuaires, les associations d'habitant.e.s et de protection de l'environnement et les riverains non organisés se sont investis dans la démarche et ont participé à sa réussite. Les éléments d'information et réponses apportés par le maître d'ouvrage ont permis d'enrichir les connaissances des uns et des autres. De ce fait, les échanges ont été de qualité et les arguments apportés dans les positionnements étaient étayés.

Cette instance a bien été un lieu d'acquisition de l'information mais aussi de débat sur les différentes options constructives et même, au-delà, sur les perspectives de l'évolution de la filière éolienne. Elle permettra de contribuer à informer la population tout au long du projet, y compris pendant la phase de travaux. Le dynamisme de la démarche devra être maintenu.

Malgré cette satisfaction, il convient de souligner la difficulté constatée d'inclure tous les publics dans cette démarche de concertation, en particulier les habitants du bassin Nazairien, qui a peu contribué sur le site (4 questions posées seulement) auxquelles le maître d'ouvrage a répondu.

Les arguments exprimés par les membres du comité de suivi

Ils ont largement été exposés dans la présentation du déroulement des réunions du comité de suivi.

En synthèse, les interventions questionnent en profondeur le projet et attendent ardemment le résultat des études liées aux risques environnementaux. Ils ne sont opposés à l'évolution du projet mais questionnent la cohérence de celui-ci avec les résultats à venir du débat autour de la programmation pluriannuelle de l'énergie (réunions de Juin, octobre et novembre 2025 donc ayant eu lieu avant la publication du PPE le 13 février 2026). Des questions sur le coût du projet ont été posées et celui-ci a été détaillé alors qu'il avait été moins questionné lors de la concertation préalable.

Plusieurs incertitudes et points de vigilance ont été mis en exergue par les membres du comité de suivi

D'où la nécessité de conserver une possibilité d'adaptation du projet.

Issues du Comité de suivi, cités pour mémoire et ayant obtenu réponse du maître d'ouvrage :

- Les perturbations éventuelles sur le milieu marin dues aux modalités d'extraction des sédiments et leur relargage
- Les impacts des travaux sur les riverains,
- Les nuisances sonores potentielles liées au mode de construction du quai
- Les problématiques de vie courante (logement, trafic sur le pont du Petit Maroc) engendrées par l'augmentation des besoins de travailleurs pendant les périodes de construction et liés à la saisonnalité de l'activité éolienne

Ces points de vigilance sont exprimés à la fois par les riverains et les associations de protection de l'environnement.

Les impacts paysagers du fait des nouveaux photomontages réalisées semblent appréhendés par les riverains de manière plus tangible, ce qui crée une situation plus apaisée côté St Brévin.

La publication de l'étude d'impact du projet sur l'environnement est très attendue.

A la réunion de décryptage de novembre 25, plus d'une soixantaine de questions ont été posées par 39 personnes présentes en salle et en ligne car la réunion était aussi accessible en visio.

Pour mémoire, les questions très diverses notamment abordant le retour d'expérience en méditerranée ont été regroupées dans le compte rendu du maître d'ouvrage.

Les thèmes abordés sont cités ci-dessous avec en synthèse les réponses du Maître d'ouvrage:

NB : La question à laquelle le maître d'ouvrage n'a pas répondu pour l'instant, concerne l'allotissement possible du marché à des entreprises françaises et le montant des subventions dont elles pourront bénéficier. L'évolution du projet à ce stade ne permet pas ce niveau de précisions dans sa réponse.

- Opportunité, évolutions et dimensionnement du projet, mutualisation avec les acteurs portuaires :
 - Réponse Maître d'ouvrage :
 - Le projet est revu à la baisse en terme de dimensions pour tenir compte des besoins actuels. Le projet est multifonctionnel (adapté aux colis XXL mais sa fonction principale est le montage des éoliennes flottantes XXL, sans développement assuré de l'éolien, le projet ne peut se faire). Le tirant d'eau du quai Éole est adapté aux navires de grande taille, y compris ceux qui transportent des colis exceptionnels (colis XXL). Ces colis nécessitent une portance de quai élevée ainsi qu'une grue de très grande capacité, des équipements qui ne sont pas systématiquement disponibles à Montoir-de-Bretagne. Toutefois, le projet peut accueillir simultanément 20 éoliennes en cours de montage.
 - Le projet est conçu pour une durée de vie de 50 ans avec des marges de manœuvre pour s'adapter aux nouvelles technologies. Le quai est plurifonctionnel pour s'adapter à d'autres usages (colis industriels, construction navale).
 - Les colis non-éoliens qui pourront transiter par le quai Éole concerneront principalement des composants de grande dimension ou de très forte masse destinés à des clients industriels locaux, comme les Chantiers de l'Atlantique, Everllence (ex-MAN), ou d'autres acteurs locaux de la construction navale et énergétique. Il peut s'agir, par exemple, d'éléments pour les sous-stations électriques, de paquebots à voile, d'éléments de coques ou de modules techniques. La gestion du planning d'occupation sera organisée de manière à garantir une bonne cohabitation des activités, en tenant compte des besoins des acteurs du territoire.
 - L'objectif de mise en service du quai est fixé à l'horizon 2031, avec un démarrage progressif des travaux envisagé à partir de 2028. Le calendrier prévisionnel prévoit une durée totale d'environ 36 mois, incluant une phase de préparation. La phase de travaux proprement dite s'étendra sur environ 24 mois. Ce planning reste soumis à l'obtention des autorisations administratives et dépend des résultats des études et procédures actuellement en cours.
 - Le quai avancera d'environ 50 mètres au niveau du quai de la réparation navale, et jusqu'à 100 mètres au niveau de la crête du talus vers l'est. Une zone de grande portance, de 100 mètres par 100 mètres, sera aménagée à l'est pour accueillir la grue de type ring crane. C'est uniquement cette zone qui bénéficiera d'une portance de 30 tonnes par m². Le reste du quai sera conçu pour une portance de 15 tonnes par m², et la zone arrière-quai pour 10 tonnes par m².
 - L'équipe projet présente ensuite les procédés de construction du quai présentés en concertation préalable et étudiés. L'équipe a examiné plusieurs typologies de quai, classées en deux grandes familles : les quais « fermés » (pleins, massifs) et les quais « ouverts » (structures sur pieux). Le procédé privilégié au stade de l'Avant-projet : le quai sur pieux en béton avec rideau de soutènement. Ce procédé privilégié est une solution qui combine les avantages des pieux (reprise des capacités portantes élevées) et du rideau de soutènement qui retient les matériaux en place (réduction des volumes de dragage).
 - Les pieux seront implantés à une profondeur d'environ 40 mètres. Leur diamètre sera compris entre 90 centimètres et 1,20 mètre (études en cours sur le sujet).
 - La réalisation des pieux en béton, implique effectivement la réalisation de forages pour mettre en place les pieux en béton, ce qui permet de réduire le recours au battage et donc

les nuisances sonores associées et mobiliserait environ 45 000 m³ de béton.

- Aspects techniques et logistiques de l'assemblage des éoliennes :
 - Réponse maître d'ouvrage : les flotteurs et les composants des éoliennes (tronçons de mâts, nacelles, pales) sont stockés sur le site dans un premier temps. À partir de mars, la grue est installée en bord à quai, puis la phase de montage des éoliennes débute en avril et se poursuit jusqu'à octobre, période considérée comme optimale. Le montage d'une éolienne flottante sur son flotteur dure environ une semaine, et la phase de commissioning (installation des câbles, vérifications techniques, etc.) prend environ deux semaines.
 - Les éoliennes stockées à quai lors de la dernière phase de commissioning seront en essai sans mouvement et mis en mouvement seulement en mer.
 - Les niveaux de bruit générés pendant la phase d'exploitation dépendront des équipements utilisés, en particulier pour l'assemblage des composants et l'utilisation de la grue de type ring crane. Le port rappelle que ces opérations s'inscrivent dans un environnement industriel déjà actif sur le bassin de Saint-Nazaire et sur un site qui accueille déjà des activités de la filière avec l'assemblage du parc éolien en mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier
- Aspects techniques (construction) , et logistiques des flotteurs :
 - Réponse maître d'ouvrage : Les plus gros flotteurs pourraient atteindre 100 mètres par 100 mètres, d'une hauteur maximale de 30 m dont 10-15 m seront immergés.
 - les procédés privilégiés sont une estacade sur pieux avec dispositifs d'amarrage en surface, qui constitue la solution de référence actuellement étudiée, et une variante avec pieux d'ancrage sous-marins, qui permettrait d'amarrer les flotteurs sans émergence visible à la surface. Les pieux seront battus et généreront des nuisances sonores. le haut de l'estacade et le niveau de l'eau à marée basse est d'environ 8 mètres, ce qui correspond à peu près au niveau actuel du quai de la réparation navale.
 - Des études complémentaires sont en cours pour affiner l'analyse des deux solutions. La variante pieux sous-marin, bien qu'intéressante sur le plan paysager, présente des contraintes d'exploitation plus complexes, et fait l'objet d'une évaluation technique approfondie avec les Pilotes de Loire, les remorqueurs et la Capitainerie.
- Aspects techniques et logistiques du ponton :
 - Le ponton prévu initialement sera la cas échéant ultérieurement construit en cas de besoin mais les simulations faites avec les installations existantes dans l'avant -port fonctionnent dans le cadre du nouveau scénario.
- Coût du projet : le budget du projet reste actuellement inchangé par rapport à celui annoncé lors de la concertation préalable.
- Concertation : les participants ont demandé pourquoi la réunion concernait les aspects techniques du projet et n'abordait pas les aspects environnementaux , une autre réunion décryptage sur ces aspects et risques est prévu en phase suivante.

La suite de la concertation continue

Une information spécifique sera mise en ligne sur le site internet dès que le Maître d'ouvrage disposera de l'autorisation de communiquer sur les résultats de l'Appel à Projets de l'ADEME (financement public) et, indirectement, sur les orientations de l'État concernant la complémentarité interportuaire.

Il est prévu l'organisation d'un prochain comité de suivi au cours du second semestre.

La concertation continue se poursuivra au-delà de ce qui était prévu et très probablement en 2027.

Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projetⁱ

- Mettre à disposition du public sur le site Internet du projet et dès leur publication l'étude d'impact environnementale, l'étude de modélisation acoustique et toutes les nouvelles études afférentes au projet;
- Maintenir le dynamisme créé lors de la phase de concertation préalable en organisant des réunions du comité de suivi régulièrement avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation.

La garante préconise :

- d'étendre la diffusion des lettres du projet auprès des collectivités territoriales du bassin Nazairien en lien avec les manifestations publiques organisées sur le bassin de vie en 2026 et en 2027¹
- de renforcer la communication (presse locale et différents supports d'information) afin que le grand public soit présent en nombre aux futures réunions de décryptage.

Les réunions auront notamment pour objet :

- D'informer sur l'avancée du projet et son calendrier
- De présenter l'étude d'impact environnementale et les mesures ERC (Eviter Réduire Compenser) applicables à ce chantier et de débattre sur les enjeux identifiés ;
- D'échanger et de concerter sur la manière dont les travaux se dérouleront ;
- De débattre de l'avancée des études réalisées et des travaux envisagés en lien avec les évolutions du projet à consolider en fonction de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie publiée le 13 février 2026 pour la période 2026- 2035 et fixant l'objectif de production d' ENR en provenant de l'éolien marin à 15 MGW à l'horizon 2035.³

³ Extraits PPE 3 2026 2035 pour info
Objectif de 15 GW en 2035.

* Attribuer l'AO9, lancé dans le cadre de la PPE2.

* Lancement d'un appel d'offres de grande capacité pour un total d'environ 8 à 10 GW, avec un objectif d'attribution fin 2026, en s'appuyant notamment sur la cartographie des zones prioritaires à l'horizon 10 ans publiée dans la décision interministérielle du 17 octobre 2024, et qui sera intégrée aux stratégies maritimes de façades publiées en 2025.

* Lancement d'un ou plusieurs appels d'offres complémentaires en s'appuyant notamment sur les zones restantes de la cartographie des zones prioritaires à l'horizon 10 ans, permettant d'atteindre un total d'au moins 26 GW attribués (incluant les projets en service) d'ici à 2030-2031.

Liste des annexes

- Annexe 1 : Lettre de mission du 11 avril 2025 désignation de la garante
- Annexe 2 : Compte rendu de la réunion d'installation du comité de suivi n° 1
- Annexe 3 : Compte rendu de la réunion du comité de suivi du n° 2
- Annexe 4 : Compte rendu de la réunion de décryptage du 27 novembre 2025
Ces trois derniers documents sont consultables sur le site de la concertation.
- Annexe 5 : liste des membres du comité de suivi décembre 2025

Le président

Paris, le 11 avril 2025

Madame,

Lors de sa séance plénière du 05 mars 2025, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'Infrastructures pour le développement de l'éolien en mer de grande puissance sur le port de Saint-Nazaire (EOLE).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 23 septembre 2024 au 23 novembre 2024. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 19 décembre 2024. En février 2025, le responsable de projet a publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également sur la décision de la CNDP du 05 mars 2025. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour

Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à **la durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet d'Infrastructures pour le développement de l'éolien en mer de grande puissance sur le port de Saint-Nazaire (EOLE)

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 05 mars 2025 recommande que :

- le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre tous les moyens d'information et tous les outils de concertation nécessaires pour continuer à informer le public à l'occasion de la concertation continue.
- certaines thématiques soient approfondies, en particulier :
 - le montage financier du projet,
 - le bilan carbone du projet,
 - les impacts sur l'environnement (air et eau, bruit, paysage).
- le calendrier de concertation continue soit précisé et diffusé le plus largement possible en amont des phases avant-projet et projet afin de garantir la plus large participation.
- le maître d'ouvrage convienne avec chaque collectivité territoriale et chaque association associées au comité de suivi de nommer une référente ou un référent afin que cette personne puisse répercuter les informations échangées de manière continue vers le public.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous demanderez aux responsables du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

3 – Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au

dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant

- toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Madame Catherine TREBAOL

Garante de la concertation continue portant sur le projet d'Infrastructures pour le développement de l'éolien en mer de grande puissance sur le port de Saint-Nazaire (EOLE)

la commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 -
marc.papinutti@debatpublic.fr debatpublic.fr

Liste des membres conviés à siéger au Comité de suivi du projet Éole

En accord avec la garante de la CNDP, l'équipe du projet Éole a retenu comme critère principal pour pouvoir siéger au comité de suivi, le fait d'avoir déposé un cahier d'acteur. Par équité et besoin de représentativité territoriale, ou compte tenu de la proximité de territoire du projet, certaines collectivités ou associations ont été ajoutées. Ont été exclus les partis politiques, les acteurs extraterritoriaux et les développeurs susceptibles d'être candidats à l'exploitation du quai.

Collectivités territoriales

Ville de Saint-Nazaire
Ville de Saint-Brevin-les-Pins
Ville de Montoir-de-Bretagne
Ville de Donges
Saint-Nazaire Agglo – La CARENE
Communauté de Communes Sud-Estuaire
Département de Loire-Atlantique
Région des Pays de la Loire

Acteurs économiques

CCI Nantes Saint-Nazaire
CESER Pays de la Loire
COREPEM
Chantiers de l'Atlantique
Neopolia
Union Maritime Nantes Ports (UMNP)

Acteurs associatifs

Avenir Environnement 44
Défense de la mer (DLM)
France Nature Environnement (FNE) Pays de la Loire
Bretagne Vivante
LPO Loire-Atlantique
Réseau Énergies Terre & Mer (RETM)
Les Amis de Saint-Brévin
Les Amis du Petit Maroc
Vivre à Méan Penhoët
Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement (SPCNE)

Syndicats

MEDEF Pays de la Loire – MEDEF Loire-Atlantique
Comité régional CGT des Pays de la Loire
Syndicat Port Atlantique Encadrement CFE-CGC

=

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-
Germain - 75007 Paris - France T +33 (0)1 44 49 85 55
– chantal.jouanno@debatpublic.fr -
www.debatpublic.fr